

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DOSSIER DE PRESSE – 2 octobre 2010

Réhabilitation du Patrimoine breton

Restauration de l'ancien Carmel de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor),
soutenue par la Fondation du Patrimoine
grâce au mécénat de la Fondation Total



Cité de la Musique, de la Danse et des Arts © Mairie de Saint-Brieuc

PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE
ET LA COMMUNE DE SAINT-BRIEUC

POUR LA CREATION DE LA CITE DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE
ET DES ARTS

Avec le soutien de
**FONDATION
TOTAL**

DOSSIER DE PRESSE – 2 octobre 2010

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Dans le cadre de son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total a apporté un soutien de 350 000 euros à la restauration de l'ancien Carmel de Saint-Brieuc, pour le réhabiliter en Cité de la Musique, de la Danse et des Arts.

L'inauguration des travaux réalisés aura lieu le samedi 2 octobre 2010, à 11 heures, sur le site, en présence des représentants de la Fondation du Patrimoine, de la Fondation Total et des autorités locales :

- **Bruno Joncour, Maire de Saint-Brieuc, Vice Président de Saint-Brieuc Agglomération**
- **Frédéric Néraud, Directeur Général de la Fondation du Patrimoine + remise de la plaque**
- **Catherine Ferrant, Déléguée Générale de la Fondation Total**
- **Claudy Lebreton, Présidente Conseil Général**
- **Gaëlle Nique, Conseil Régional de Bretagne**
- **Philippe Bezeulin, Directeur de cabinet préfecture des Côtes d'Armor**

SOMMAIRE

• Aménagement de l'ancien Carmel de Saint-Brieuc

Historique et présentation de l'ancien Carmel de Saint-Brieuc	p 4
Naissance d'une Cité de la Musique, de la Danse et des Arts	p 5
Nature des travaux	p 6
Plan de financement de l'opération	p 7

• Présentation des structures

Le partenariat entre la Fondation Total et la Fondation du Patrimoine	p 8
La Fondation Total	p 9 - 10
La Fondation du Patrimoine	p 11- 12
La Délégation Bretagne de la Fondation du Patrimoine	p 13

Contacts Presse

Fondation du Patrimoine
Katherine El Okbi
06 87 53 57 40
katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com

Fondation Total
Elisabeth de Réals
01 47 44 51 55
elisabeth.de-reals@total.com

DOSSIER DE PRESSE – 2 octobre 2010

HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ANCIEN CARMEL DE SAINT-BRIEUC



Vue Nord ©Agence Deshoulières et Jeanneau

En 1931, plusieurs carmélites achètent un terrain à Saint-Brieuc, rue Pinot-Duclos, et y font construire, en granit de Gouédic, le principal bâtiment du Carmel. Situé au cœur de la ville, l'édifice dispose d'une implantation géographique idéale. L'ensemble immobilier, qui se compose de divers bâtiments organisés autour d'un cloître, comprend quatre ailes, un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage, des combles, ainsi qu'une chapelle érigée plus tardivement, en 1962.

Le site bénéficie ainsi d'un fort potentiel en termes de surfaces. Pour ces raisons, la ville de Saint-Brieuc décide d'en faire l'acquisition, en octobre 2005, et d'y créer un équipement d'envergure, dédié à l'enseignement musical et chorégraphique.

DOSSIER DE PRESSE – 2 octobre 2010

NAISSANCE D'UNE CITE DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DES ARTS



Vue Sud, côté jardin ©Agence Deshoulières et Jeanneau

Objectif : réunir en un même lieu le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique, l'antenne de formation continue du Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique (CEFEDM), ainsi que diverses associations de pratiques musicales, vocales ou chorégraphiques qui occupaient jusqu'alors des locaux dégradés et peu adaptés.

La nouvelle Cité de la Musique, de la Danse et des Arts permettra au département, et plus largement à la région, de proposer une offre d'enseignement musical et chorégraphique particulièrement diversifiée, à destination d'un large public (à terme, le site devrait accueillir environ 1000 élèves).

DOSSIER DE PRESSE – 2 octobre 2010

NATURE DES TRAVAUX

La ville de Saint-Brieuc a tenu à conserver le caractère et la mémoire de l'ancien Carmel en préservant les façades, le jardin et le cloître.

C'est finalement le projet de l'agence Deshoulières et Jeanneau qui a été retenu, puisqu'il reposait sur une "architecture discrète". Les bâtiments existants ont été réhabilités en utilisant les matériaux du site, et des extensions discrètes ont été intégrées sur les côtés du Carmel en contrepoint du bâti ancien, permettant de préserver l'intégralité du jardin.

Pour permettre une totale insertion du projet dans son environnement, le traitement de l'architecture a été marqué par une volonté d'ouverture de l'équipement sur la ville. Le mur d'enceinte rue Pinot-Duclos a été démoli pour créer un grand parvis donnant accès à un hall d'entrée vitré, laissant apparaître le granit, caractéristique de la façade de l'ancien Carmel. La Cité de la Musique, de la Danse et des Arts conserve ainsi le caractère historique d'espace clos, tout en étant ouvert sur l'extérieur.

Les anciens bâtiments sont aujourd'hui occupés par le Conservatoire ; les salles de musique et de danse s'organisent autour du cloître central. Deux extensions neuves ont été construites de part et d'autre de l'ancien Carmel. Le pôle associatif et de formation est placé dans la nouvelle aile Est. Le pôle administratif est aménagé au niveau de l'entrée de l'ancien Carmel et un centre de ressources spécialisées (musique, danse, théâtre) est également installé au 2^{ème} étage, accessible à l'ensemble des usagers de la Cité.

Côté jardin, trois espaces neufs recouverts de panneaux de cuivre et vitrés abritent respectivement une salle de répétition, un grand studio de danse et une salle de percussion. Le quatrième espace, situé à proximité du cloître, sera dédié à un petit studio de danse. L'ancienne chapelle, qui dispose d'une bonne acoustique, peut accueillir des concerts en soirée. Deux coursives au rez-de-chaussée relient les différents espaces pour créer une unité fonctionnelle.

Il est également prévu d'organiser des expositions dans la galerie du cloître ainsi que des installations et des parcours sonores dans les jardins. L'intégrité du jardin est préservée afin de pouvoir, à terme, devenir un jardin pédagogique et culturel.

Au total, 16 entreprises ont participé à la réhabilitation de ce site.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ET CALENDRIER

Coût global de l'opération:	10 000 000 € TTC
Conseil Régional :	1 000 000 €
Conseil Général :	750 000 €
Autofinancement Ville :	7 900 000 €
Fondation du Patrimoine, grâce au mécénat de Total :	350.000,00 €

La Fondation du Patrimoine est intervenue, grâce au mécénat de la Fondation Total, à hauteur de 10% sur l'ensemble des coûts HT éligibles (lesquels s'élèvent à 3 494 466€)

CALENDRIER DE L'OPERATION

Début des travaux : septembre 2008
Fin des travaux : juin 2010

DOSSIER DE PRESSE – 2 octobre 2010

LE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION TOTAL
ET LA FONDATION DU PATRIMOINE
2006-2011

Dans une volonté de participer à la vie culturelle locale tout en contribuant à la création d'emplois directs et indirects, Total signait fin 2005, avec la Fondation du Patrimoine, une première convention de mécénat pour trois ans (2006-2008), destinée à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions d'implantation du Groupe en France.

Fin 2008, au terme de la période, cinquante projets avaient déjà bénéficié du soutien de Total, pour un montant de plus de 8 millions d'euros, et ce dans 14 régions (Ile de France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, Paca, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Poitou-Charentes).

Désireux de poursuivre sa politique d'ancrage dans le tissu local des régions où il est impliqué, Total a décidé de reconduire son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une nouvelle période de trois ans (2009-2011), en apportant une aide financière identique à celle du précédent accord.

Ce soutien est dédié à **la restauration du patrimoine industriel et artisanal, à la reconversion d'éléments notoires du patrimoine régional** à des fins culturelles et touristiques ainsi qu'à **la participation à des chantiers de restauration pour encourager la formation professionnelle et l'insertion sociale.**

A ce jour, ce sont près de 80 projets qui sont concernés par ce partenariat dans 16 régions (se sont ajoutées les régions Centre et Limousin).

Par sa Fondation d'entreprise, Total inscrit sa politique de mécénat dans trois domaines :

- la culture et le patrimoine,
- la solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation,
- l'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer.

Découvrez l'ensemble des projets soutenus sur : www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com

LA FONDATION TOTAL

De par sa dimension internationale et compte tenu des multiples enjeux que représentent ses projets, Total dépasse ses activités industrielles et prend en compte les facteurs environnementaux et sociétaux des communautés qui vivent auprès de ses installations dans les territoires qui l'accueillent. Au-delà des nombreuses actions engagées à cet effet sur le terrain par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa Fondation d'entreprise, une politique active de mécénat.

La Fondation d'entreprise Total, créée en 1992 au lendemain du Sommet de la Terre de Rio, s'est consacrée pendant seize ans à l'environnement, et plus particulièrement à la biodiversité marine.

En 2008, son engagement s'est élargi aux deux autres domaines du mécénat de Total, la solidarité et la culture, jusqu'alors conduits par d'autres de ses entités.

La Fondation Total couvre ainsi aujourd'hui trois champs d'activité : solidarité et santé, culture et patrimoine, environnement et biodiversité.

- En matière de **solidarité**, les actions de la Fondation s'articulent autour de deux axes : la santé à l'international et la solidarité en France. En partenariat avec l'Institut Pasteur depuis 2005, la Fondation soutient des programmes de recherche biomédicale et de formation portant sur la lutte contre les grandes pandémies dans les pays en développement.
En France, elle apporte son appui à des actions de lutte contre l'exclusion sociale et plus particulièrement l'éviction scolaire. Dans ce cadre, la Fondation Total s'est engagée aux côtés du Haut Commissariat à la jeunesse et aux solidarités actives dans le développement de projets de terrain financés par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse.
- En matière de **culture**, la Fondation Total contribue au dialogue des cultures et au rayonnement de la culture française. Elle accompagne les grandes institutions (Musée du Louvre, Musée du Quai Branly, IMA) en soutenant régulièrement des expositions.
Par ailleurs partenaire de la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total soutient la restauration du patrimoine industriel et artisanal et la réhabilitation d'édifices anciens situés dans les régions d'implantation du Groupe en France. Ce programme s'enrichit d'une dimension sociale : encourager la formation et l'insertion professionnelle de jeunes en situation d'exclusion au travers de chantiers de restauration.

- En matière d'**environnement**, la Fondation Total apporte son soutien aux recherches visant à une meilleure connaissance des espèces et des écosystèmes marins et côtiers, mais aussi des enjeux liés à leur préservation. Elle participe également à la réhabilitation d'écosystèmes fragiles et contribue à la préservation des espèces menacées qui y vivent. Enfin, elle se consacre à la diffusion des connaissances par des opérations de sensibilisation et d'éducation centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Dans tous ses champs d'activité, la Fondation Total privilégie les partenariats à long terme. Il s'agit, au-delà du soutien financier, de croiser les expertises et de les renforcer pour enrichir l'intelligence collective.

La Fondation Total associe aussi les collaborateurs du Groupe à son action et à son rayonnement, notamment en soutenant leurs engagements dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'éducation ou de l'environnement. Depuis 2006, elle a soutenu ainsi 221 projets émanant de plus de 160 associations.

Pour plus d'informations : www.fondation.total.com

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Ses 97 000 collaborateurs développent leur savoir-faire à tous les niveaux de cette industrie : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles et trading. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande énergétique mondiale, présente et future. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie.
www.total.com

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, églises, chapelles, pigeonniers, moulins....)

Ce patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'Etat, sa sauvegarde est de la responsabilité de tous. La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et départementaux bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain, et sur une équipe d'une douzaine de personnes à l'échelon national, chargée de l'animation, de la mise en œuvre de partenariats, de la gestion administrative et financière, et du contrôle de gestion.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royere, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Le Conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, des représentants d'institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée Nationale, Institut) et locales (communes, départements, régions). Le Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

Ses membres fondateurs

Axa, Bellon S.A. (Sodexo Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération française du Bâtiment, Fimalac S.A., Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell, Parcs et Jardins de France, Vivendi.

Des missions multiples

- **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

- **Susciter et organiser des partenariats public/privé** en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (*DRAC, SDAP...*) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

➤ **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.** Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

Ses moyens d'action

- **Le label :**

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des monuments historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique.

Depuis 2000 : plus de 6500 labels ont été accordés à des propriétaires privés

- **La souscription :**

La Fondation du Patrimoine peut également accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

Depuis 2000 : près de 1600 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire

- **La mobilisation du mécénat d'entreprise :**

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

Depuis 2000,

- ➔ plus de 12 000 projets soutenus
- ➔ plus de 800 millions d'euros de travaux engagés
- ➔ soit en moyenne 2300 emplois créés ou maintenus par an dans le domaine du bâtiment*

* Source INSEE (1996) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,5 millions d'euros de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

Pour plus d'informations : <http://www.fondation-patrimoine.com>

PRESENTATION DE LA DELEGATION BRETAGNE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Délégation Bretagne de la Fondation du Patrimoine a officiellement été créée en 2000, soit seulement 4 ans après la création de la Fondation à l'échelle nationale en 1996. Depuis 2006, notre Délégation Régionale s'est fortement développée et apporte aujourd'hui un réel soutien aussi bien technique que financier aux projets publics et privés de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti breton. Après quelques changements d'adresse, notre siège régional se situe aujourd'hui dans les locaux de la Fédération Régionale du Bâtiment à Rennes.

L'équipe

A l'instar de son organisation nationale, notre Délégation Régionale Bretagne de la Fondation du Patrimoine s'appuie aussi sur un réseau de bénévoles.

Un maillage territorial d'environ 40 délégués permet non seulement de limiter nos dépenses de fonctionnement pour donner le maximum de nos moyens financiers au patrimoine breton, mais favorise surtout notre présence locale au plus près des porteurs de projets publics et privés.

Ainsi, notre équipe se renforce chaque mois dans le but de pouvoir vous soutenir davantage dans votre projet de restauration. Notre équipe se constitue donc aujourd'hui de plusieurs dizaines de délégués de "pays" et de 6 délégués départementaux.

Monsieur Jean-François LE BESQUE, Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine en Bretagne, dirige et organise la Délégation Régionale. La gestion administrative et financière, ainsi que la coordination des projets et des partenariats, sont assurées à l'échelle régionale par deux chargés de mission, Roman GIRARD (Ille-et-Vilaine et Morbihan) et Vanessa COLAS (Côtes d'Armor et Finistère).